

c ô t é VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
POUSSAN

Dossiers

Travaux
Urbanisme
Cadre de vie

En bref...

Enfance

Festivités





SOMMAIRE

Éditorial	P. 2
Dossier travaux	P. 3
Dossier urbanisme	P. 6
Dossier cadre de vie	P. 12
En bref	P. 14
Enfance, jeunesse	P. 16
Festivités	P. 18

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
DE LA VILLE DE POUSSAN
N°14 - HIVER 2006

Directeur de la publication : Jacques Adgé

Rédaction : Comité de rédaction du BIM

Conception, réalisation, photos :

Service communication de la Ville de Poussan
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN
04 67 78 99 56 - www.ville-poussan.fr
communication@ville-poussan.fr

dépôt légal à parution

Impression : JF Impression - Montpellier

Depuis maintenant plus de cinq ans, nous nous sommes engagés avec force et persévérance à l'aménagement et l'équipement de Poussan.

Au fil du temps, Poussan s'est doté d'outils pour améliorer la qualité de la vie et des services à la population. Les travaux effectués au cours de l'année 2006 ont fortement contribué à ce bien être, et la visite récente de monsieur le Préfet de Région a été l'occasion d'en dresser un bilan que nous pouvons regarder avec fierté.

Avec patience et conviction, nous continuerons en 2007 à aménager et construire le Poussan de demain.

Une bonne partie de ce bulletin municipal est consacré à l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme, c'est un enjeu capital pour la commune, un plan directeur du Poussan à venir, dans de nombreux domaines : équipement, habitat, emploi, cadre de vie. La population, déjà invitée à s'exprimer lors de la concertation, verra bientôt l'ouverture d'une enquête publique.

Ce Poussan de l'avenir nous le préparons déjà, le rythme des travaux pour 2007 ne faiblira pas :

La salle socio culturelle du jardin public, la salle de gym et le siège du foot au complexe des Baux, la salle de gymnastique/dojo accolé au gymnase actuel, la nouvelle école maternelle située sur le terrain à côté de l'école Véronique Hébert, l'en-

trée de Poussan côté Nord jusqu'à l'avenue de Bédarieux (piste cyclable et piétonne), le réaménagement lié à la nouvelle école du chemin des frères, l'intérieur de l'église (sacristie, chapelles, tableaux, autels), l'étude pour le réaménagement de la rue du Peyrou, le boulevard René Tulet, le boulevard Prosper Gervais, la réfection des halles..

Nous continuerons nos efforts au niveau du social, de la banque alimentaire, et de l'aide aux plus démunis comme par le passé. L'aide aux associations, sportives, culturelles, caritatives sera également maintenu.

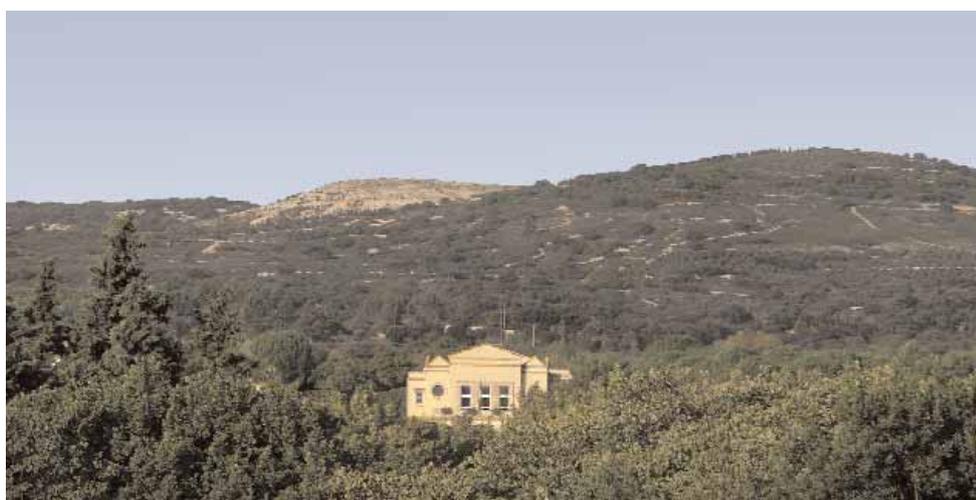
La participation des poussannais aux débats sur le devenir de leur ville restera une priorité avec les réunions de quartier concernant les travaux à venir, l'attribution au travers d'une commission des logements sociaux.

Malgré quelques turbulences traversées cet été, nous continuerons à œuvrer pour le bien être des poussannais et je répète, ce n'est qu'ensemble que nous réussirons.

En attendant de vous retrouver à la cérémonie des voeux le 11 janvier prochain, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes. Une Bonne et heureuse année 2007, que tous vos vœux se réalisent.

Continuons ensemble -

Jacques Adgé, Maire de Poussan





Travaux 2006 à Poussan

Visite des chantiers et inauguration de l'école élémentaire Véronique Hébert par Michel Thénault, Préfet de la Région Languedoc-Roussillon



Le 21 octobre dernier, le préfet de région se déplaçait à Poussan, à l'invitation du Maire, pour inaugurer la nouvelle école du chemin des frères. Jacques Adgé, accompagné des élus de Poussan, de Christophe Morgo, conseiller Général du Canton de Mèze, et de personnalités locales, fit les honneurs des chantiers de la ville à un préfet attentif. Un circuit mené tambour battant à travers le village a permis de visiter les principaux chantiers de Poussan : complexe sportif, avenue d'Issanka, avenue de la Gare, logements sociaux, avenue de Bédarieux, église, pour finir par le chemin des frères et l'inauguration de l'école élémentaire Véronique Hébert.

COMPLEXE SPORTIF DES BAUX

La visite a commencé par les installations sportives du complexe des Baux, qui constitue aujourd'hui un élément structurant de l'urbanisme de la ville.

• Terrain en gazon synthétique :

Le terrain d'entraînement s'est vu doter d'une surface synthétique parmi les plus performantes de la région, avec pour objectif de pouvoir jouer par tout temps et de faire de considérables économies d'entretien. Le résultat est impressionnant, il fait presque plus "vrai" que le gazon naturel...

• Vestiaires :

Pour améliorer l'accueil des équipes dans le cadre des rencontres de Football et de Rugby, la construction d'un second vestiaire vient d'être réalisé.

AVENUE DE BÉDARIEUX

C'est un chantier emblématique de l'année 2006, avec la réfection et l'aménagement complet de la voirie, la réhabilitation du réseau de pluvial ancien, la mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux usées.

Le sens de circulation, modifié avec la mise en sens unique de l'avenue de Bédarieux, du chemin des Frères, de la rue Jean Fabre, de la rue de la petite cave et de la rue du rempart, a reçu un accueil très favorable des riverains.

Cette réalisation est une première étape dans le programme de réaménagement



COMPLEXE SPORTIF DES BAUX

Terrain Synthétique

Participation FFF :

25 000 Euros

Financement Commune :

401 588 Euros

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

426 588 EUROS

Vestiaires

Participation conseil Général :

35 000 Euros

Financement Commune :

113 438 Euros

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

148 438 EUROS

AVENUES DE BÉDARIEUX D'ISSANKA ET DE LA GARE

Avenue de Bédarieux

Convention de maîtrise d'ouvrage avec le département :

66 000 Euros

Financement Commune :

115 178 Euros

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

181 178 EUROS



Avenue d'Issanka

Financement Commune :

Travaux TP :

392 119 Euros

Travaux éclairage public :

32 640 Euros

Travaux réseaux France Télécom :

41 865 Euros

Convention financière Hérault Énergie

réseau basse tension :

financement commune :

46 410 Euros HT

participation financière EDF :

28 299 Euros HT

Récupération TVA Hérault Énergie

13 683 Euros

Total : 83 492 Euros TTC

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

550 116 EUROS

Jardin d'enfant av. de la gare

Participation Conseil Régional :

10 000 Euros

financement commune :

19 562 Euros

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

29 562 EUROS



ÉGLISE SAINT - PIERRE

Financement État :

10 000 Euros

Financement Conseil Général :

49 356 Euros

Financement Commune :

335 294 Euros

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

394 650 EUROS

complet de l'entrée nord de Poussan, une réunion de quartier se tiendra bientôt sur ce sujet.

AVENUE D'ISSANKA

Ces travaux ont permis la réfection d'un axe important de circulation, avec la création d'un réseau pluvial de surface jusqu'au chemin du moulin à vent et souterrain jusqu'au pont de Marqueval, l'enfouissement des réseaux France Télécom et EDF, la réhabilitation de l'avenue, avec création de places de parking, ralentisseurs, passages piétons protégés.



JARDIN D'ENFANT DE L'AVENUE DE LA GARE

Devant le succès du jardin d'enfant de la place de la Mairie, la municipalité a entrepris la réalisation d'un nouveau projet dans ce quartier excentré. Il connaît une fréquentation croissante depuis son ouverture.



EGLISE SAINT PIERRE

- restauration complète des façades avec un enduit reprenant la teinte d'origine
- remise en état du portail.
- restauration à l'identique des 11 vitraux
- réfection complète des toitures des travées
- révision du système d'évacuation des eaux pluviales et des tuyaux de descente
- installation d'une VMC et d'une ventilation naturelle
- Installation du chauffage au gaz, et de l'éclairage.



Inauguration de l'école Véronique Hébert

Le projet est une synthèse des orientations souhaitées par l'équipe municipale, les enseignants et les parents au travers des associations, pour une école de quartier fonctionnelle et ouverte. Un projet global a été envisagé, avec la création future d'une école maternelle qui se situera sur le terrain mitoyen. La livraison a été retardée par la défection de l'entreprise de gros oeuvre en 2005, mais, grâce aux efforts de tous les prestataires la rentrée de septembre 2006 s'est passée dans de bonnes conditions.

RÉALISATION

Architecture :

Après un appel d'offre, la conception du projet a été confié au cabinet d'architecture poussannais "A³, les Ateliers d'Architecture et d'Aménagement".

L'implantation des bâtiments neufs répond à différentes exigences :

- une organisation fonctionnelle, simple et lisible
- l'orientation de la façade principale au nord pour :
 - l'éclairage des classes afin d'éviter la surchauffe en période chaude,
 - la qualité de la lumière, éviter l'éblouissement,
 - le confort acoustique par rapport à la cour,
 - la vue sur la zone boisée.
- faire barrière aux vents dominants et protéger la cour.
- dégager un espace assez vaste et plan pour les jeux
- garder une liaison étroite avec l'ancienne école



- avoir une double façade pour permettre une ventilation transversale des classes et une meilleure répartition de l'éclairage.

- Prévoir la liaison future avec l'école maternelle dont l'implantation est prévue sur la parcelle mitoyenne.

L'école intègre dans sa conception et sa réalisation l'accessibilité aux personnes victimes de handicaps, dans le cadre des réglementations de la construction.

Le projet finalisé :

- Ancien bâtiment : 345 m² de surface utile réhabilitée.
- En RDC : salle informatique, bibliothèque, salle et bureau pour la psychologue scolaire, salle des professeurs, tisanerie, bureau de direction.
- En R+1 : 1 classe et son atelier, un local d'archivage.

- Nouveaux bâtiments : 366 m² de surface utile créée 4 classes et leurs ateliers communs, une salle d'éducation corporelle et un préau attenant (154 m²)

- Cour : 645 m² y compris une partie terre végétale pour les projets jardinage

- Réfectoire : 106 m² de surface utile

Le site :

Le choix du site s'est orienté vers l'ancienne école de filles, un lieu chargé d'histoire scolaire, dont la surface (2 718 m²) et la localisation à mi-chemin des nouveaux quartiers d'habitation et du cœur du village, correspondaient à la structure souhaitée. Le projet final (avec la construction de la maternelle) permettra de requalifier et d'aménager les voies de communications, les trajets des voitures et ceux empruntés par les piétons depuis les lotissements et le village, de structurer des liens et créer de l'espace public, entre deux trames différentes, une avenue urbaine (av. de Bédarioux) et un chemin presque champêtre (chemin des frères,) par une traverse piétonne le long du mur de pierre, au milieu des arbres existant.

HISTORIQUE DE LA PARTIE ANCIENNE

En 1882, l'idée d'une école primaire publique de filles naît et en 1883, elle est adoptée. Cette école, modèle réduit de l'école de garçons, est terminée le 30 juin 1888. Elle porte le nom de «ECOLE COMMUNALE DE FILLES». Elle avait à l'origine 2 classes. A son ouverture, en 1888, les deux classes prévues n'étaient pas occupées puisque l'effectif n'était composé que d'une quinzaine de jeunes filles seulement. L'effectif de l'école communale de filles progressera toutefois continuellement : en 1962, l'effectif s'envole jusqu'à 101 élèves, puisque c'est l'arrivée des rapatriés d'Algérie. En 1972, l'école communale de filles, devient officiellement la seule école primaire publique mixte de Poussan. Il y a 6 classes plus 1 de perfectionnement pour 202 élèves. L'école, avec ses 10 classes, saturera ensuite à partir de 1985 (255 élèves) et rejoindra en 1988 la rue de la Salle, à côté de l'école maternelle, dans un groupe tout neuf baptisé en juin 1989 «groupe scolaire des Baux».

A la suite de l'inauguration du 21 octobre dernier, de nombreux visiteurs ont pu visiter l'école, faisant renaître chez beaucoup des souvenirs liés à leur enfance, un exercice de mémoire rempli d'émotion.

VÉRONIQUE HÉBERT

Mère de 4 enfants, Véronique sera élue adjointe aux affaires scolaires lors des élections municipales de 2001. Dès lors, elle s'emploiera à prouver la nécessité urgente de la construction d'un deuxième groupe scolaire. Malheureusement, elle ne verra pas le début du chantier car Véronique nous a quitté après une longue maladie le 5 avril 2004. Véronique était une personne exceptionnelle, au caractère très affirmée, mais avec aussi sa part de douceur. Le conseil Municipal a unanimement décidé de donner son nom à l'école dont elle a porté le projet avec courage et obstination durant son mandat. Lors de l'inauguration, une plaque commémorative, posée dans le préau de l'école en sa mémoire, a été inaugurée, en présence de sa famille, par un discours émouvant de Mme Yolande Puglisi, Adjointe au social à la Mairie de Poussan.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VÉRONIQUE HÉBERT

Participation de l'État :

165 726 Euros

Financement Conseil Général :

185 333 Euros

Financement de la Commune :

863 636 Euros

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

1 214 695 EUROS



École Élémentaire Véronique Hébert

9, chemin des Frères - 34560 Poussan

Tél. 04 67 18 60 25

mail : ce.0342194a@ac-montpellier.fr

Effectifs

- L'effectif total en octobre 2006 était de 128 élèves, avec 5 classes du CP au CM2.
- CP : Enseignant Mme Coli/M. Defradas (le vendredi), 25 élèves
- CE1 : Enseignant Mme Darnéguy-Garcia, 26 élèves
- CE2 : Enseignant Mme Burali, 27 élèves
- CM1 : Enseignant M. Villanueva/Mme Deflandre (à compter de janvier 2007), 24 élèves
- CM2 : Enseignant M. Roman, 26 élèves

Personnels

- Directrice : Mme Coli (décharge de classe le vendredi)
- CAV : Mme Berlandier

Projets

- Élection des délégués dans chaque classe
- Aménagement de la cour de l'école avec le projet jardinage en relation avec l'OCCE (Association qui gère les coopératives scolaires)
- Projet associant les arts plastiques, la musique, la poésie et le théâtre, qui donnera lieu à une semaine artistique de représentations aux parents.
- Élaboration du projet d'école au cours de l'année, qui tournera autour des moyens de communication

Structures intégrées

- 1 CLAE Élémentaire avec 1 adjointe : animations et activités pendant les temps scolaires.
- 1 Cantine scolaire



Élaboration du PLU de Poussan

Présentation du diagnostic territorial

Le 14 novembre s'est tenue au foyer des campagnes une réunion publique pour présenter le diagnostic territorial en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Poussan. Une centaine de personnes s'étaient déplacées pour suivre cette présentation par Jacques Adgé, Maire de Poussan, Robert Mas, Adjoint délégué à l'urbanisme et Catherine Ripoll, Conseillère Municipale. Après une courte introduction de M. le Maire rappelant les modalités de l'élaboration du PLU de Poussan, Messieurs Loiseau et Salignac du bureau d'études Terres Neuves ont longuement commenté le diagnostic approfondi des enjeux territoriaux sur Poussan. Reprenant ensuite la parole, Jacques Adgé est revenu sur les contraintes réglementaires du Schéma de Mise en Valeur de la Mer, avant de donner la parole à la salle.



De nombreuses questions furent alors posées concernant notamment la gestion des risques d'inondation, la cabanisation, la circulation des véhicules, les possibilités de construction sur les zones agricoles.. instituant ainsi le débat avec les élus de Poussan et les représentants du bureau d'études.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PLU ?

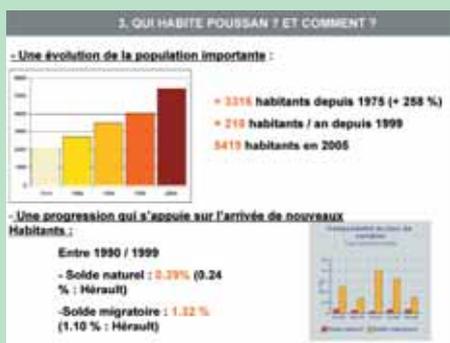
Ils ont été définis à l'occasion de la décision du Conseil Municipal du 19 novembre 2001 qui a prescrit sa mise en révision. Rappelons ici ses principaux éléments, sorte de carnet de route du PLU :

- Etude des potentialités de Poussan en matière de zones d'extension urbaine et définition d'une stratégie de développement de la ville, aussi bien pour l'habitat que pour les services et les activités
- Projections en matière de besoins en équipements et mise en place d'une carte d'emplacements réservés
- Etudes des problèmes de circulation et du réseau viaire en vue d'établir un schéma de voirie et de cheminements piétons à moyen ou long terme
- Recherche de solutions d'évitement du centre par le trafic du transit afin de supprimer les nuisances
- Amélioration et recherche de cohérence du paysage urbain et création d'espaces conviviaux
- Poser le problème du risque de « village-dortoir » et envisager une politique alternative et sa traduction dans l'urbanisme
- Etude des problèmes d'inondabilité, mise en place d'une prévention.

COMMENT EST CONDUITE LA REVISION DU PLU

Le temps de la réflexion, de la consultation est essentiel dans l'élaboration de ce nouveau document qui devient à lui seul un outil opérationnel d'urbanisme et d'aménagement fondé sur le développement durable.

C'est donc un travail de longue haleine qui devrait s'échelonner jusqu'en décembre 2007, et nous souhaitons vous faire part de son avancée au fur et à mesure des différentes étapes.





Méthode de travail

Après un appel à concurrence, le cabinet «Terres Neuves» a été choisi pour assister la commune dans l'élaboration de son PLU.

Un travail d'études et de terrain lui a donc été confié, en étroite collaboration avec l'agence d'urbanisme de la Communauté de communes du Nord Bassin de Thau et les services de la Mairie. Les élus interviennent aux différentes étapes du processus d'élaboration qui font l'objet d'une présentation en commission municipale, constituée d'élus de la majorité et de l'opposition, et chargée du suivi de ce projet.

Une première étape de ce travail a été d'établir **un diagnostic territorial de la Commune**. Celui-ci a été présenté à la **Commission Municipale** chargée du suivi de ce projet et en **Conseil Municipal** du 9 novembre 2006 au cours duquel, **un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** a eu lieu.

La réunion publique du 14 novembre dernier avait pour but de faire participer la population à l'avancée de notre étude de révision du PLU.

Un grand nombre d'entre vous, Poussannais de souche et nouveaux Poussannais y ont assisté et suivi avec beaucoup d'attention l'exposé de «Terres Neuves». Un micro circulant dans le public a permis à ceux qui le souhaitaient de poser des questions sur lesquelles nous reviendrons.

Voici une **synthèse de cet exposé** qui s'est décomposé en quatre parties :

- 1) **Présentation du diagnostic territorial**
- 2) **Principaux enjeux**
- 3) **Orientations du PADD**
- 4) **Questions du public**

1) Diagnostic territorial

Il a été élaboré en fonction des spécificités de Poussan et en référence aux enjeux du développement durable qui doivent répondre aux besoins du présent tout en préservant les générations futures.

Dans le cadre de la concertation, des réunions de consultation se sont déjà tenues régulièrement pour prendre en compte les observations des acteurs économiques de la commune (viticulteurs, chambre des métiers, chambre de commerce).

Le PLU ne s'élabore pas sur une planche à dessin vierge de toute histoire et de toute géographie. Bien au contraire, le devenir de Poussan doit s'envisager dans un contexte paysager et socio-économique qui conditionne en grande partie le champ des possibles.

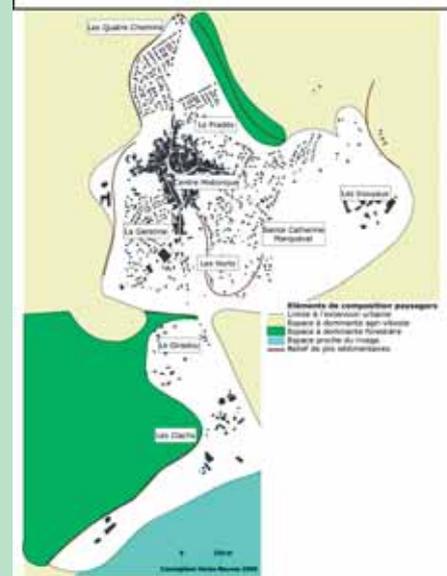
C'est pourquoi le diagnostic s'articule autour de trois grandes parties : le territoire, le contexte socio-démographique et les perspectives de développement, les principaux dysfonctionnements et enjeux de la commune.

Le territoire

Le diagnostic met en avant :

- La position stratégique de Poussan à l'articulation entre l'agglomération de Montpellier et l'agglomération de Sète. Cette situation privilégiée fait de Poussan, une commune particulièrement courtisée ce qui l'oblige à faire des choix clairs quant à son développement économique, sa croissance démographique et au-delà, quant à son cadre de vie, entre village, ville et agglomération(s).

PLANCHE 1 CADRER L'URBANISATION



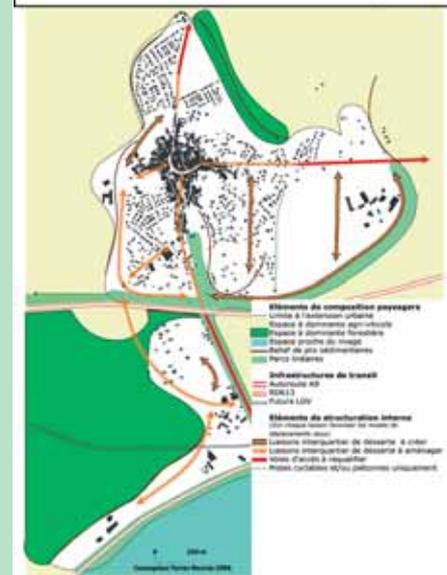
POUSSAN DOIT RESTER UN VILLAGE CLAIREMENT IDENTIFIÉ DANS LE PAYSAGE

Des limites claires à l'urbanisation sont proposées.

Elles s'appuient principalement sur :

- le relief : ex. le plissement qui borde le village à l'ouest des Quatre - Chemins ;
- les zones viticoles comme à l'ouest du collège ;
- les milieux naturels comme la colline boisée du Giradou ;
- les infrastructures routières comme au sud de Sainte Catherine / Marqueval.

PLANCHE 2 : ACCEDER AU VILLAGE ET RELIER LES QUARTIERS



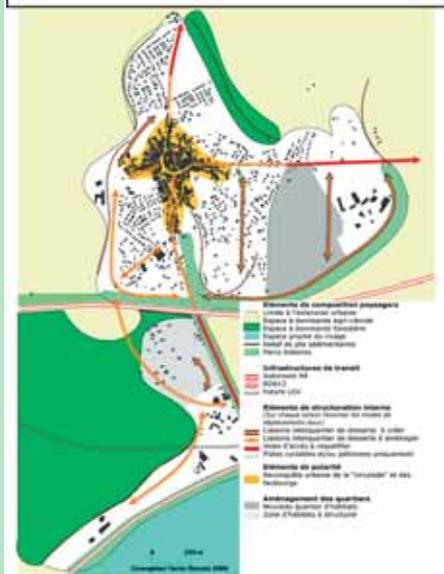
UN URBANISME DE QUALITE EST CELUI QUI SAIT LIER ET RELIER LES QUARTIERS ET LES HABITANTS

Le village étant au cœur d'une croix, la ville attache la plus grande importance à la requalification des liaisons entre :

- le Nord et le Sud en évitant que le cœur du village ne devienne un secteur de transit.
- l'Est à dominante résidentielle, et l'Ouest où sont localisés de nombreux équipements et services. Des itinéraires de délestage seront aménagés, les circulations douces seront sécurisées pour les piétons et les cyclistes. De nouvelles liaisons seront créées pour anticiper l'urbanisation future sans congestionner le centre historique



PLANCHE 3 DEVELOPPER L'HABITAT

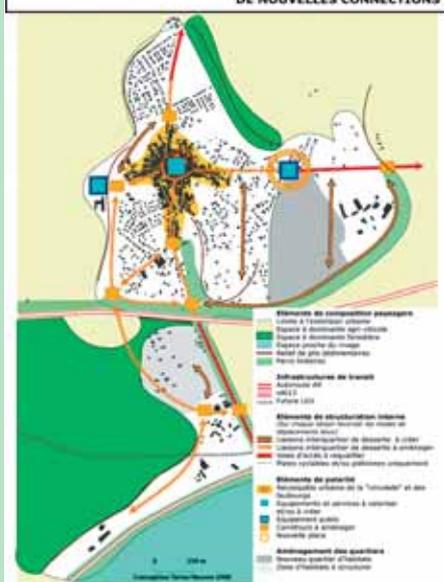


POUSSAN DOIT RESTER UN VILLAGE, MAIS UN VILLAGE VIVANT ET ACCUEILLANT

Les réserves foncières sont comptées. Aussi, les nouvelles opérations aboutiront à de véritables quartiers offrant une grande diversité de logements, de formes architecturales et d'espaces publics de qualité. On doit passer du classique lotissement à un nouvel urbanisme villageois.

Le quartier Sainte Catherine/Marqueval est le secteur où s'inscrira une part importante du futur Poussan. Il sera l'objet d'une «orientation d'aménagement» qui définira les grandes lignes de sa structure et de ses connections avec les quartiers environnants.

PLANCHE 4 EQUIPER LE VILLAGE ET CREER DE NOUVELLES CONNECTIONS



LES EQUIPEMENTS ET LES ESPACES PUBLICS NOUVEAUX GENERERONT DYNAMISME ET ANIMATION ENTRE LES QUARTIERS

La localisation et la programmation de nouveaux équipements seront équilibrées dans l'espace du village afin de générer de l'animation.

D'Est en Ouest une « ligne » se dessine avec :

- le futur quartier de Sainte Catherine / Marqueval et le Pradès
- le secteur du collège et du complexe sportif
- le centre historique

- Le cadre juridique qui protège l'environnement communal. Poussan est «cadré» par de nombreux périmètres de protection, comme les Zones Naturelles d'Intérêt Environnemental, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), la Loi Littoral. Mais la protection la plus forte est celle issue du **Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)** du Bassin de Thau et de sa façade maritime. Poussan est partie intégrante du périmètre du SMVM . Tout le territoire communal est zoné entre des secteurs à vocation naturelle, agricole, économique et urbaine.

- La valeur du patrimoine naturel et agri-viticole. Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il n'est pas considéré comme un élément de décor, mais comme un élément permettant de structurer le développement de la commune. Ainsi les vignobles sont tout autant une valeur économique qu'un fondement culturel de Poussan. Les piochs qui forment la ligne d'horizon au nord-ouest de la commune constituent autant d'espaces naturels qui prennent une signification singulière dans un contexte de métropolisation que Poussan ne souhaite pas subir.

- La valeur du patrimoine bâti. Que l'on soit Poussannais de longue date ou «néo-villageois» la qualité du centre historique et de ses extensions du XIXème siècle sont la fierté de tous. La valeur de ce patrimoine renvoie à un double questionnement : comment le valoriser et en faire un tissu toujours vivant ? Comment développer le village en conjuguant harmonieusement formes anciennes et formes nouvelles.

Le contexte socio-économique et les perspectives de développement.

Une donnée à retenir : l'accélération de la croissance démographique de Poussan avec une population qui a plus que doublé entre 1975 et 2005 passant de 2103 habitants à 5419 habitants. Depuis 1999, la croissance annuelle est d'environ 220 habitants.

La question de la maîtrise de cette croissance est essentielle :

- en termes de formes urbaines et architecturales
- en termes d'équipements, de services et d'emplois
- en termes d'équilibres entre espaces naturels, agricoles et urbains.

Si on se fonde sur une progression de la population de 220 habitants/an (perspective haute), on aboutit à une projection de 10 000 habitants à l'horizon de 20 ans. Cependant, **les données réglementaires issues notamment du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), et les données naturelles** comme la ressource en eau, les capacités d'assainissement nous amèneront à **revoir cette projection à la baisse.**

Il est important de noter que les classes en âge de travailler sont majoritaires : les 30-59 ans représentant plus de 40% de la population totale. L'accroissement de cette population active s'accompagne par une augmentation des migrations domicile/travail qui, si elle s'accroît, renforcerait le caractère de plus en plus résidentiel de la commune. Aussi, l'offre de nouvelles activités économiques est également un enjeu important pour que Poussan ne devienne pas une «commune dortoir».

2) Principaux enjeux

A l'aune des caractéristiques du territoire et du contexte socio-économique différents rendez-vous attendent Poussan dans le cadre du PLU. Parmi les plus importants citons :

- La valorisation de la position « charnière » entre les deux agglomérations de Sète et Montpellier sans perdre son âme villageoise. Cela conduit inévitablement à la question des nouvelles formes architecturales et urbaines : le seul modèle pavillonnaire a atteint à l'évidence ses limites. Par ailleurs de nouvelles opportunités doivent être l'objet de débats : gare TGV, lycée...



- la maîtrise de la croissance démographique afin de pouvoir offrir de manière équilibrée emplois, services et équipements
- la gestion dans une perspective de développement durable des flux et des fonctions entre le centre historique et les nouveaux quartiers.

3) Orientations du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable fera suite au diagnostic. Il exprime avant tout une stratégie politique : comment s'inscrit-elle dans l'espace de la commune ? **Il ne s'agit pas de délimiter à l'échelle cadastrale les options de développement mais de définir des orientations.** Suite à de multiples réunions de travail et ateliers, quatre axes caractérisent les options débattues :

Définir des limites claires à l'extension villageoise

Poussan reste et doit rester un village avec des limites clairement établies, facilement lisibles et qui font sens vis-à-vis de l'environnement. Le PADD les positionne en se calant sur des éléments de relief, des motifs paysagers remarquables ou encore sur des infrastructures. Mettre en exergue ces limites, c'est affirmer que Poussan garde une individualité et une identité forte qui ne doit pas se diluer ou s'apparenter à un vague péri-urbain.

S'appuyer sur une structuration interne

Ce sont principalement des axes existants ou à créer qui vont servir de « squelette » au développement du village.

- la liaison « inter quartiers Sud »
- le délestage du trafic Nord-Ouest
- la requalification de la RD 119 (avenue de la Gare)
- la requalification de la RD 2 (entrée Sud de Poussan).

Créer de nouveaux quartiers

Poussan a la chance de pouvoir fixer des limites claires à son extension urbaine sans pour autant renoncer à une politique de développement ambitieuse grâce à une disponibilité foncière encore relativement abondante. Il s'agit principalement du :

- quartier Sainte-Catherine/Marqueval. Le PLU fixera des orientations d'aménagement opposables aux tiers afin que soient valorisés dans son aménagement des éléments remarquables comme : les terrasses avec vue sur l'étang de Thau et le Mont Saint-Clair, les murets, le chemins creux de Saint-Jacques.

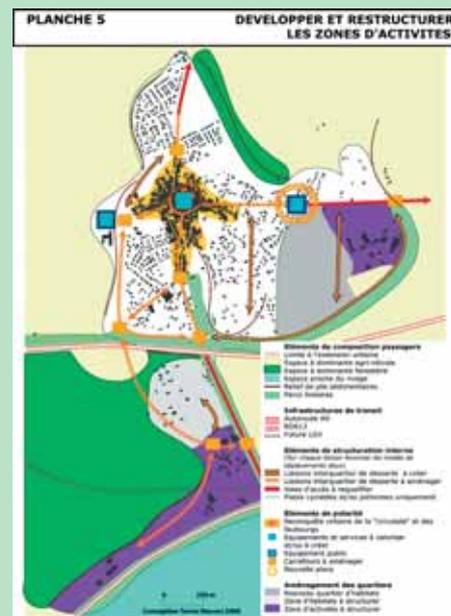
et si, à moyen terme, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer s'assouplit, une extension des terrains urbanisables pourrait être envisagée sur :

- le secteur du Pradès, dont il faut anticiper dans le PLU les conditions de son accessibilité en général et de son articulation à la RD 119 en particulier
- et un parc d'activités aux Condamines.

Cette hypothèse, qui doit rester une option possible, ne pourra se faire que dans le cadre du volet maritime du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), naissant de nos deux intercommunalités (CABT et CCNBT), mais dont le dernier mot reviendra à l'Etat, au Préfet.

Valoriser le centre historique

Dans le cadre du PLU, la meilleure manière de valoriser le patrimoine et le centre historique est de faire en sorte qu'ils soient toujours au cœur des échanges. C'est pourquoi, à l'échelle de Poussan, le développement résidentiel à l'est et la localisation des principaux équipements et services à l'ouest

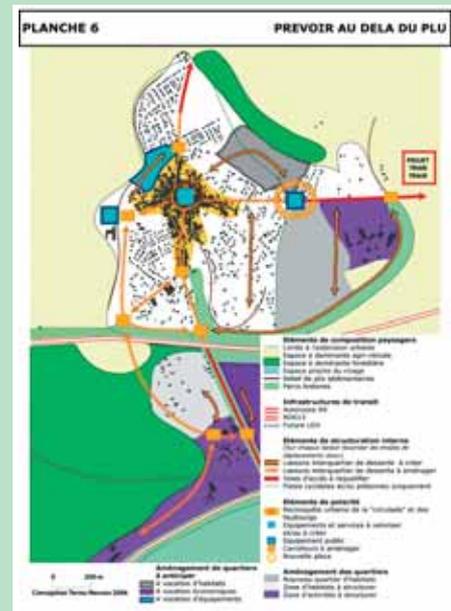


POUSSAN NE DOIT PAS DEVENIR UNE « COMMUNE DORTOIR ». L'ACTIVITE ECONOMIQUE DOIT Y AVOIR TOUTE SA PLACE

Comme pour l'habitat, les terrains disponibles sont comptés. Aussi le PLU favorise-t-il :

- la restructuration des Clachs Ouest et Est.
- Le secteur des Trouvaux sera également restructuré et requalifié.

Notons également le passage prévu de la future Ligne à Grande Vitesse (LGV) au cœur des Clachs Est. Une réflexion, dépassant le seul PLU de Poussan, doit s'engager pour analyser dans quelle mesure le passage du TGV peut-être une opportunité de développement pour le village.



AU CŒUR D'UNE REGION AUSSI ATTRACTIVE, L'AVENIR DE POUSSAN DOIT SE LIRE AU-DELA DU PLU.

Deux éléments essentiels sont à prendre en compte :

- l'éventualité d'une gare TGV localisée à Poussan dans le secteur ouest.
- le Schéma de Mise en Valeur de la Mer QUI interdit toute urbanisation future.



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

IL est le fondement du PLU. Il définit les objectifs du développement et de l'aménagement de la commune pour les années à venir. C'est à partir de ces objectifs que sera ensuite établi le règlement du PLU qui porte sur l'utilisation des sols et les principes de construction.

Comme l'ensemble du PLU, le PADD s'inscrit dans une perspective de développement durable, et répond à trois principes énoncés par la loi SRU :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, l'urbanisation nouvelle et la préservation des espaces naturels et des paysages

- La diversité des fonctions urbaines et la diversité sociale dans l'habitat

- Une utilisation économe des espaces naturels, urbains et périurbains, la maîtrise des déplacements, la préservation des ressources environnementales et patrimoniales et la prévention des risques.

LA LOI LITTORAL

la loi littoral du 3 janvier 1986 énonce que le littoral est "une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur". Les principes généraux de cette loi consistent à la fois à :

- préserver les espaces rares et sensibles,
- gérer de façon économe la consommation d'espace par l'urbanisation et les aménagements touristiques notamment,
- ouvrir plus largement le rivage au public, comme les plages, enfin d'accueillir en priorité sur le littoral les activités dont le développement est lié à la mer.

Pour atteindre ces objectifs, la loi énonce un ensemble de règles sur des sujets aussi variés que la qualité des eaux, la gestion du domaine public maritime et des plages, la taxe de séjour, les cultures marines et bien sûr l'urbanisme.

n'est pas un paradoxe mais au contraire une chance pour le centre historique : il reste incontournable. Mais cette stratégie a son exigence avec une requalification ambitieuse de la voirie et de l'espace public, assurant ces mouvements entre l'est et l'ouest du village, avec notamment le diagnostic du bureau d'études ALTERMODAL concernant les déplacements en modes doux, la circulation et le stationnement (voir pages 12 et 13).

En conclusion :

Trois « polarités » se dégagent :

- le centre historique : le rendre incontournable est une chose, lui trouver une fonction structurante en est une autre. La réflexion doit se poursuivre sur l'utilisation de ses éléments patrimoniaux significatifs ;
- l'articulation Sainte-Catherine/Pradès. Des réserves foncières devront permettre de connecter correctement les deux quartiers mais aussi d'aller au-delà : création d'un espace public lié à un équipement structurant comme par exemple un « pôle santé ».
- le secteur du collège Via Domitia. Le PLU doit anticiper d'éventuels besoins nouveaux en matière d'équipements scolaires (hypothèse d'un futur lycée) et sportifs tout en veillant à préserver la plaine viticole.

4) Questions du public à Monsieur le Maire et à son équipe

Première question : *Le problème de l'écoulement des eaux pluviales sera-t-il envisagé dans le PLU ?*

Oui, par l'élaboration, en parallèle à celui du PLU, d'un Schéma directeur d'assainissement pluvial qui sera mis en place début 2007 par des travaux qui prendront 6 à 8 mois, et dont les principaux objectifs sont :

- Préciser le risque d'inondation (par ruissellement pluvial et par débordement des cours d'eau) sur l'ensemble du territoire communal et proposer une stratégie de gestion des eaux de pluie (ex : bassin de rétention etc....)
- Réaliser un zonage d'assainissement pluvial
- Prendre en compte les pollutions éventuelles des eaux de pluie générées par les zones urbaines et proposer des aménagements suivant l'importance de la pollution (volet important par rapport au milieu récepteur qu'est l'étang de Thau)

Deuxième question : *Le PLU permettra-t-il aux viticulteurs de construire sur leurs parcelles ?*

Non, car la réglementation ne le permettra toujours pas (SMVM et loi littoral).

Une solution aurait pu être envisagée par la création d'un hameau agricole en continuité avec l'urbanisation (Loi Littoral). Mais ce hameau dont la maîtrise foncière serait municipale pour permettre une redistribution aux viticulteurs via un bail emphytéotique ou autre ne correspond plus à l'attente des quelques viticulteurs intéressés.

Troisième question : *Qu'advient-il des constructions illicites en garrigue ou dans les terres ?*

M. le Maire rappelle qu'il est très attentif à ce problème ; que des poursuites judiciaires ont été engagées à l'encontre des contrevenants (pour constructions illicites, stationnement de caravanes ou de mobiles homes etc....). Une dizaine de dossiers sont passés ou vont passer, dans le courant de ce mois de novembre, devant le Tribunal. Il faut rappeler que ces infractions sont passis-



bles d'amendes, de démolition et d'astreintes pour non démolition. Il y a encore une soixantaine de contentieux en cours et on ne peut que regretter la lenteur avec laquelle ces dossiers sont traités.

Quatrième question : *Est-il prévu un aménagement de la circulation aux abords des constructions Monné-Decroix, chemin du moulin à vent?*

M. le Maire précise qu'en effet un sens de circulation sera mis en place à partir du chemin du Moulin à Vent élargi, de la rue du Tamaris et de l'avenue d'Issanka avec des sens uniques et des stationnements aménagés.

Cinquième question : *Le SMVM sera-t-il strictement appliqué et est-il défini à la parcelle près ?*

Nous l'avons déjà dit, nous respecterons les prescriptions du SMVM en vigueur. Son tracé est strictement défini, et nous devons nous y soumettre même si, sur notre Commune, il traverse la parcelle d'un propriétaire.

Prochaines étapes de l'élaboration du PLU

A l'appui de cette présentation, différents documents illustrant les orientations du PADD ont été exposés dans la salle. Nous vous invitons à les consulter, à présent et jusqu'en janvier, en Mairie. Un cahier sera à votre disposition pour y noter vos observations.

Les prochaines étapes de l'élaboration du PLU consisteront à finaliser le PADD, à rédiger le Règlement qui fixera notamment l'affectation des sols par zone. Les documents graphiques qui y seront joints permettront de localiser le zonage ainsi que tous les aspects particuliers à prendre en compte dans l'aménagement de la commune.

Une période de procédure administrative jalonnée de consultations diverses avec les services de l'Etat et tous les organismes associés ainsi qu'un nouveau rendez-vous de concertation avec les habitants, à l'occasion de la tenue de l'enquête publique, se dérouleront dans les mois à venir.

Nous espérons ainsi, qu'ensemble nous saurons conduire notre Cité vers un développement de nature à répondre aux besoins de tous, tout en préservant l'avenir.

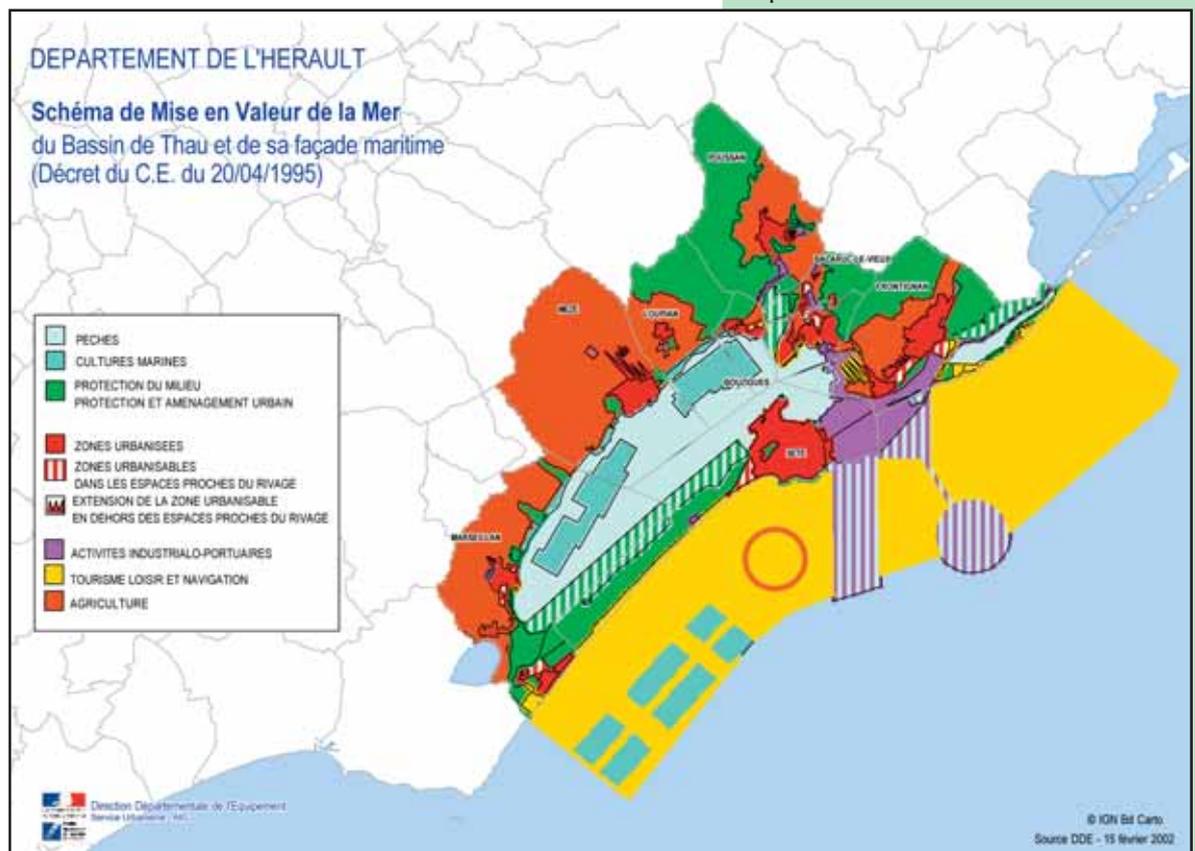
LE SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER (S.M.V.M.)

Les SMVM ont été institués par la loi du 7 janvier 1983, celui du Bassin de Thau a été approuvé en 1995. Il est élaboré sous l'autorité du préfet (de la région ou du département, selon le périmètre) et a été approuvés par décret en conseil d'Etat.

Il permet de préciser la vocation de cet espace et d'assurer la cohérence entre ses différents usages et notamment entre la protection de l'environnement et le développement économique.

Le schéma a vocation à arbitrer entre les différentes utilisations de la mer et du littoral, grâce notamment à l'approche mer-terre qui le caractérise.

La préservation des espaces qui le méritent et le développement des activités liées à la mer sont parmi les éléments déterminants de la fixation de la vocation générale des zones. En définissant les conditions de la compatibilité entre les différents usages de l'espace maritime et littoral, les SMVM assurent la cohérence de la protection et de l'aménagement sur une partie du territoire qui constitue une unité géographique pertinente.



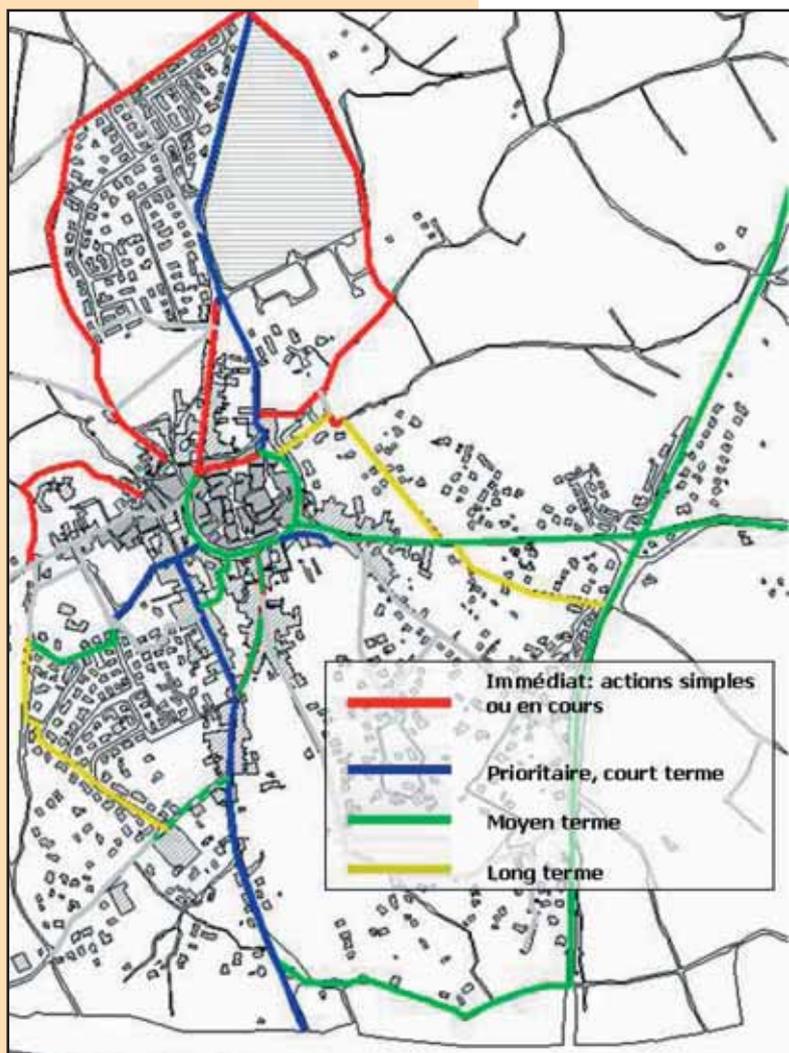


Schéma de circulations douces

Propositions et programmation

Suite au diagnostic élaboré par le bureau d'études ALTERMODAL, qui a permis de dégager les objectifs prioritaires pour améliorer les déplacements sur la commune de Poussan, des projets d'aménagement à mettre en oeuvre, classés par priorité de réalisation ont été proposés à la commune.

Les documents qui vont suivre ne constituent qu'une synthèse d'un dossier comportant près de 100 pages, qui expose de nombreuses préconisations concernant les axes à traiter selon quelle priorité.

Le chiffrage des aménagements proposé pour l'ensemble des axes aboutit à une somme finale de 498 000 euros. Les interventions sont hiérarchisées et étalées selon un plan pluriannuel de 8 à 10 ans. La plupart de ces aménagements sont à inclure dans des opérations plus générales de réfection de voirie, et les préconisations retenues devront bien sûr être appliquées à toute nouvelle réalisation.

Immédiat :

- Nettoyer les chemins pour une utilisation très rapide
- Aménager la rue Jean Fabre
- Sécuriser le chemin du Cimetière

Prioritaire (court terme) :

- Rue du Gal de Gaulle
- Chemin des Frères
- Rue du Peyrou selon la date de création de la voie nouvelle Est
- Aménagement du nord de la RD2

Moyen terme :

- Aménager un contre sens cyclable sur la Grand Rue avec potelets
- Circulade
- Voie nouvelle Est et voie verte : projet cyclable du Conseil Général
- Avenue de la Gare
- Mairie – collège
- Raccourci du jardin public

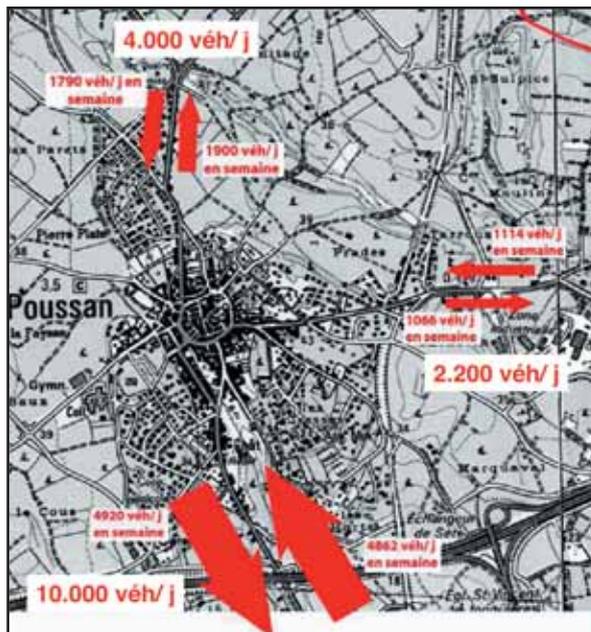
Long terme :

- Axe rue du Languedoc
- Coopérative – collège

Pour parler uniquement des actions actuellement en cours ou envisagées à court terme, les axes prioritaires sont les suivants :

- Les chemins du Terraiet et de Cabrolous, devront être débroussaillés et revêtus pour créer une voie piétonne et cyclable qui permettra la jonction avec les lotissements de l'Estaque et du Maluzan.
- Au chemin du cimetière, la continuité piétonne côté sud doit être matérialisée par un marquage de résine colorée et protégée dans le virage par des potelets.
- La rue Jean Fabre sera aménagée en créant une continuité piétonne sur le côté nord (résine colorée et bordure béton ou bornes, et dans la perspective d'une réfection de la voirie : création d'un trottoir).
- Rue du Général de Gaulle : élargir le trottoir côté nord de 50 cm afin de faciliter l'accès à la place de la Mairie et continuer par un agrandissement en résine colorée du trottoir jusqu'au collège par la rue du Mistral pour obtenir une largeur de 1,40 m.
- La RD2, de la nouvelle école à la sortie de Poussan, pourra être doublée d'un cheminement piéton et vélo.
- La rue Marcel Palat devrait être aménagée ainsi que l'avenue de Sète en plaçant le stationnement sous forme de chicanes afin de briser la sensation de couloir due à la linéarité de ces 2 axes.

Pour compléter ces actions à court terme, plusieurs sites sur la commune seront équipés de stationnement pour vélo. Ces actions ne concernent que des voies déjà réalisées et leur réaménagement n'est pas toujours aisé. Il faudra veiller à intégrer dans la rédaction du Plan Local d'Urbanisme les aménagements et prescriptions concernant les déplacements en mode doux.



ALTERMODAL
Transports et Déplacements

- Des flux de circulation très raisonnables aux entrées nord et Est
- Des flux de circulation importants vers/ depuis le sud
- Un effet majeur d'attraction de la zone sud, très certainement poussé par l'accès à l'A9 et au bassin de vie de l'étang de Thau

Concevoir les mobilités de demain

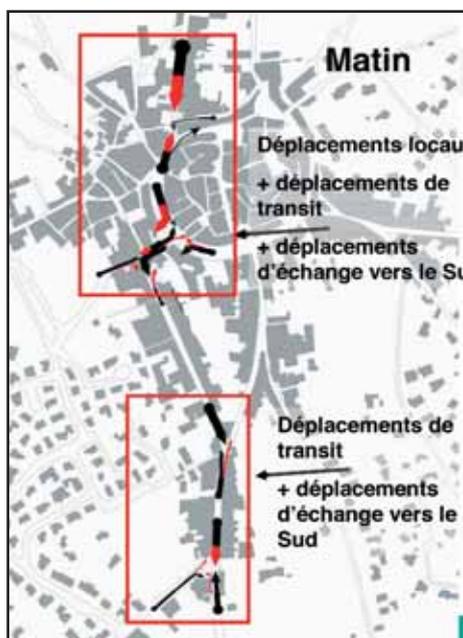
Rapport sur l'étude de circulation

Dans le cadre de l'étude sur les déplacements en mode doux, ALTERMODAL a procédé à un comptage des véhicules sur les axes problématiques de la commune. Ce recueil des données du trafic à permis de :

- Lister les voies sur lesquelles des interrogations se posent sur les possibilités de modification, et celles sur lesquels des modifications ne sont pas envisageables
- Analyser zone par zone les possibilités de modification
- Synthétiser les informations dans un scénario des préconisations

Conclusion du diagnostic

- L'étude de circulation montre qu'une partie importante de ce trafic est constitué par du transit nord/ sud.



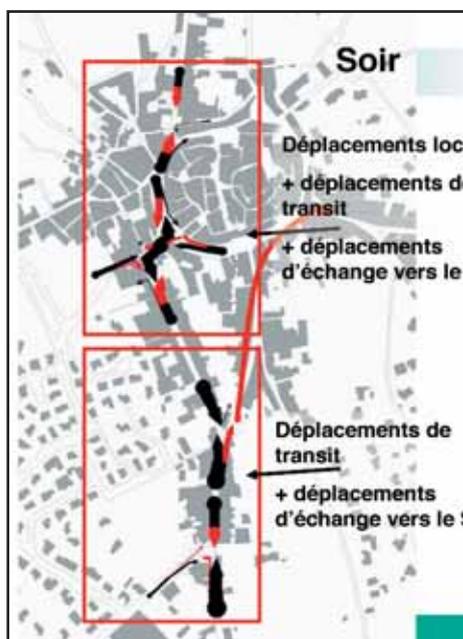
ALTERMODAL
Transports et Déplacements

- Le matin, on constate un flux majeur du nord de la commune vers le sud. Il comprend:
 - Les déplacements de transit N/ S dans le village par des personnes extérieures à la commune
 - Les déplacements locaux (écoles, commerces) des poussanais à l'intérieur du village
 - Les déplacements d'échange (les poussanais qui se dirigent vers l'A9 et le bassin de vie au sud)

Concevoir les mobilités de demain

Objectif : restreindre le trafic de transit dans le village par des aménagements de voirie rendant plus contraignant les déplacements nord/ sud par le centre de Poussan que par la déviation.

- Les déplacements d'échanges vers le sud semblent également constituer une part importante du trafic dans le village.
- Les déplacements internes à la commune semblent élevés, ce qui traduit :
Une sur-utilisation de l'automobile pour les déplacements locaux, encouragés par des conditions de déplacement pour les modes doux peu adaptées



ALTERMODAL
Transports et Déplacements

- Le soir, on constate un flux majeur du sud de la commune vers le nord
- Mais, le trafic du nord vers le sud demeure élevé:
 - Soit ce trafic N/ S est constitué par du transit,
 - soit les déplacements d'échanges vers le sud sont importants également le soir (motif achat/ loisirs)

Concevoir les mobilités de demain

Objectifs : en lien avec le schéma modes doux, améliorer l'accès aux pôles générateurs de la commune pour favoriser le report modal de l'automobile vers les modes doux.

- Un accès difficile vers les quartiers EST entraîne une obligation de passage par la circulade.
- Des dysfonctionnements importants de circulation et de cohabitation des différents usagers sur la circulade et au niveau du carrefour Dupuy de Parseval.

Partant de ce constat plusieurs scénarii sont envisagés par le bureau d'études selon les axes majeurs de circulation, en relation avec le réaménagement prochain du Riverain.



Social

ANTENNE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE



La distribution des colis alimentaires a débuté cette année le vendredi 6 octobre 2006.

Pour en bénéficier, une inscription préalable au secrétariat du C.C.A.S. est nécessaire.

A ce jour, 21 colis ont

été distribués pour 52 personnes inscrites.

La distribution se passe au Jardin Public, tous les vendredis de 15h00 à 16h00, avec l'aide d'une formidable équipe de bénévoles toujours présents, et également en partenariat avec la commune de Loupian.

Tout cela pour dire combien il est nécessaire et important de poursuivre chaque saison la distribution de denrées alimentaires pour les familles les plus démunies.

Voici quelques chiffres concernant l'année 2005 :

883 colis distribués pour 2152 repas, soit un total de 14 081 tonnes de denrées alimentaires.

ACCUEIL DES BÉNÉFICIAIRES DU RMI au CENTRE COMMUNAL D'ACTIVITÉS SOCIALES

Le secrétariat du C.C.A.S. accueille les bénéficiaires du R.M.I. (personnes seules, actuellement au nombre de 60 sur la commune de Poussan), dans leur parcours d'insertion, afin de trouver une solution concernant les difficultés sociales, de parentalité ou d'isolement où s'ajoutent parfois des problèmes de santé ou de toxicomanie.

Afin d'aborder et répondre au mieux aux problématiques et difficultés rencontrées, des réunions de concertation et d'échanges avec le Pôle Départemental de Solidarité et différents partenaires sociaux et associations, sont régulièrement mises en place.

PERMANENCES DANS LES LOCAUX DU C.C.A.S.

- Assistante sociale : lundi de 9h00 à 10h30 sur RDV au 04.67.18.33.50
- Conciliateur : un mardi par mois de 9h00 à 12h00 sur RDV
- C.P.A.M. : jeudi de 8h30 à 10h00
- Centre Local d'Information et de Coordination Géronthau : un jeudi sur deux de 14h00 à 17h00
- Mission Locale d'Insertion : vendredi de 9h00 à 12h00 sur RDV

COLLECTE

Des colonnes de collecte de textiles usagés et de maroquinerie «ABId'occ» ont été mises en place à disposition de la population aux endroits suivants :

- 1 colonne au parking de l'école maternelle
- 1 colonne au parking de la cave coopérative
- 1 colonne au parking de la M.J.C.



Traitement des déchets

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Facile, utile, naturel, efficace, ... faire du compost c'est agir au quotidien pour l'environnement. Nos délégués communautaires l'ont proposé dès leur arrivée à la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau (CCNBT) qui a finalisé ce projet et lancé les premiers composteurs dans les 6 communes.

Le compostage, c'est naturel : il provient de la transformation de déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries, ...). Le produit obtenu est comparable à de l'humus.

Le compostage, c'est utile : Le compost est bien entendu très utile en agriculture et en jardinage. C'est un produit de qualité pour votre terre qui favorise sa vie. Mais le compostage permet aussi de limiter la quantité d'ordures ménagères que la CCNBT enlève, transporte et met en décharge tous les jours.

Le compostage, c'est quels déchets ? Tous les déchets organiques à différents degrés sont compostables : déchets de cuisine (épluchures, coquille d'œufs, marc de café, laitage, pain, croûte de fromage, fanes des légumes, fruits et légumes animés, ...), les déchets de jardin (tonte de gazon, feuilles, fleurs fanées, ...) et même certains déchets de maisons (mouchoirs en papier, cendre de bois, sciure, copeaux, papier journal, ...).

Le compostage, c'est facile : Le composteur, ou bac à compost, est placé à même le sol, ni trop près, ni trop loin de votre maison pour combiner facilité et agrément. Ensuite, il vous suffit de mettre les déchets précités et attendre que la transformation se fasse naturellement au bout de quelques mois (4 à 8 mois selon les soins apportés).

Le compostage, quelques astuces : vous pourriez faire un compostage idéal en disposant minutieusement et dans un certain ordre, une fois des déchets carbonés (feuilles, sciure, herbes, ...), ensuite plutôt azotés (déchets cuisine, tontes, ...) après des déchets humides, puis secs, ...etc. Mais le plus simple est de mettre vos déchets au jour le jour et de les brasser régulièrement (5' avec une fourche tous les 2 mois) et de surveiller son humidité (ni trop sec, ni trop mouillé). Le secret de la réussite est de rendre visite à son compost.

Le compost, préparation : Le compost mûr a une couleur sombre, un aspect homogène, une odeur agréable, une structure grumeleuse et une texture friable. Un tamisage permet d'affiner le compost, de l'utiliser plus facilement et d'éliminer les éléments grossiers non encore transformés que l'on recycle dans le composteur.

Le compost, utilisation : avant maturité, le compost, avec des éléments un peu grossiers peut être utilisé en paillage sur la terre aux pieds des arbres. A maturité, il peut être utilisé, soit comme amendement organique (1 à 5 l/m² biné sur 10 cm environ), soit comme support de culture en le mélangeant à du sable et de la terre (une proportion couramment utilisée est 1/3 de chaque). Il faut absolument éviter de semer ou de planter directement dans le compost.

Le compostage, lancez-vous : Bien entendu, vous pouvez le fabriquer vous-même ou vous procurer un composteur dans une jardinerie ou une grande surface, mais le plus simple est d'appeler une des ambassadrices du tri à la CCNBT (04-67-78-55-96) qui en plus du composteur (caution de 10 EUROS) vous remettra un guide pratique, très complet, sur le compostage et aidera dans sa mise en place et son utilisation.

N'oubliez pas aussi la possibilité de vous procurer à la CCNBT, sur le site même d'Oïkos à Villeveyrac, du compost de déchets verts en vrac, prêt à l'emploi, réalisé selon la norme NFU 44 051. Il est au prix de 3 EUROS les 100 kg.

Renseignez vous au 04-67-78-55-96.

(source : M. Robert Mas)



Administratif

RECENSEMENT

Toute la population de Poussan sera recensée entre le 18 janvier et le 17 février 2007.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

À partir du 18 janvier 2007, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur, peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LISTES ELECTORALES

Inscriptions :

Dans le cadre de la révision des listes électorales, il est nécessaire de se présenter en Mairie afin de s'inscrire sur les listes électorales ou de procéder à un changement d'adresse. Les personnes concernées devront se munir de :

- carte nationale d'identité ou passeport
- justificatif de domicile récent (quittance EDF, France Télécom)

Ces formalités sont possibles jusqu'au 31 décembre 2006.

Pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote dans les communes de plus de 5 000 habitants :

Art. 1^{er} - Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1°) carte nationale d'identité
- 2°) passeport
- 3°) carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- 4°) carte d'invalidité civile ou militaire, avec photographie
- 5°) carte d'identité de fonctionnaire avec photographie délivrée par le directeur du personnel d'une administration centrale, par les préfets ou par les maires au nom d'une administration de l'État
- 6°) carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires
- 7°) permis de conduire
- 8°) permis de chasser avec photographie.

Ces documents doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Art. 2. - Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1°) un des documents mentionnés aux 3°) à 8°) de l'article 1^{er}
- 2°) carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente du pays dont le titulaire possède la nationalité
- 3°) titre de séjour.



MARCHÉ

Depuis le vendredi 1^{er} décembre 2006, le marché a été déplacé à l'intérieur des halles, sous l'impulsion de Guy Rive, Adjoint à l'animation et à la culture, et de Michel Nègre, chargé de la sécurité, qui souhaitent revoir les halles ouvertes, comme il y a 20 ans, aux commerçants non sédentaires. Cette transition a été effectuée en étroite collaboration avec la commission de sécurité et la police municipale.

le stationnement des véhicules sera interdit place du marché du lundi de 22h au mardi 13h et du jeudi de 22h au vendredi 13h.

FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Le service de fourrière automobile est désormais en place à Poussan. Pour tout enlèvement de véhicule, il faut dans un premier temps se rendre à la Police Municipale de Poussan: 04.67.53.23.80 pour régler le montant de l'amende. Les véhicules enlevés sont parqués au garage Francotte: 04.67.48.21.33, rue de la Gendarmerie à Frontignan.

INDEMNISATION SÉCHERESSE

Suite à la sécheresse de l'été 2006, dans le département de l'Hérault, les exploitants ayant subi des dommages sur les cultures fourragères, peuvent bénéficier sous conditions de l'indemnisation et de prêts spéciaux à taux bonifiés. Le service du cadastre de la mairie met à disposition des exploitants des formulaires de demandes d'indemnisation.

PLUVIOMÉTRIE

Pluviométrie sur Poussan en 2006 :

(1mm = 1 litre par mètre carré)

Janvier : 366mm	février : 5mm	mars : 30mm
avril : 3mm	mai : 3mm	juin : 1mm
juillet : 2mm	Août : 28mm	septembre : 177 mm
octobre : 92 mm	novembre : 7 mm	

Soit un cumul de 714 mm (sans le mois de décembre)

Rappel depuis 1998 :

1998 : 273mm	1999 : 915mm	2000 : 435mm
2001 : 709mm	2002 : 951mm	2003 : 870mm
2004 : 732mm	2005 : 443mm	

(Mesures effectuées sur Poussan par M. Éric Ménard)

Service Enfance Jeunesse

ANIMATIONS TEMPS LIBRE

• Animations du mercredi

La rentrée s'est effectuée le mercredi 13 septembre. Comme les années précédentes, cette structure municipale s'adresse aux jeunes de 6 à 16 ans et permet de pratiquer chaque mercredi des activités aussi diverses que variées. Les enfants de 6 à 9 ans s'inscrivent aux animations qui leur sont proposées alors que les jeunes de 10 ans et plus peuvent élaborer eux-mêmes leurs programmes d'activités. Initiations sportives (individuelles ou collectives), activités manuelles, artistiques et culturelles sont au menu...

Peut participer à ces animations, tout jeune inscrit auprès du service enfance jeunesse (dossier et adhésion de 15 euros pour l'année scolaire). Suite à cette inscription, toutes les animations proposées sur Poussan sont gratuites et une fois par mois une sortie est organisée. Une participation des familles est alors demandée et correspond au prix d'entrée de l'activité, le transport étant pris en charge par la commune.

Atelier cuisine, *baromètres rigolos*, *vive l'automne* sont quelques exemples d'activités manuelles qui ont été proposées ; balade en vélo, Ping-pong, basket et skate park pour les initiations sportives ; quant aux sorties, les jeunes ont participé au salon des jeux et des jouets à Bessilles, sont allés à la maison de la nature à Lattes, au zoo de Lunaret et la sortie Cinéma clôturera cette année bien remplie.

• Stage de la Toussaint

Comme pour les vacances de Pâques, le stage des ados organisé pendant les vacances de la Toussaint a très bien marché. Au programme : jorkyball, piscine, bowling et tournoi multisports.

Le stage des enfants de 6 à 10 ans, à l'image de cette année, a connu un succès relatif puisqu'il restait plusieurs places libres. Au programme de ce stage : des activités manuelles sur le thème d'halloween, des animations sportives avec des jeux d'opposition, du trampoline, du tennis et une sortie au bowling de Montpellier.

• Le séjour ski

Cette année, ce séjour est organisé à Saint Jean Montclar dans les Alpes du sud du 12 au 17 février 2007. Comme les années précédentes, ce séjour peut accueillir 15 jeunes de 11 à 17 ans. Pour plus de renseignement contactez Perrine.

CLSH

Les centres de loisirs primaire et maternel ont ouvert leurs portes le mercredi 13 septembre 2006. Comme chaque début d'année, les parents devaient remplir les dossiers d'inscription auprès du service enfance jeunesse. Ces dossiers ainsi que les pièces à fournir sont valables jusqu'au 10 août 2007. Nous rappelons que le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis ainsi que toutes les vacances scolaires.

En ce début d'année, au cours des mercredis, le CLSH maternel a exploré différentes planètes : la planète gourmande, la planète Halloween, la planète mars et bientôt la planète du père Noël. Ces thèmes sont élaborés de manière à proposer un large éventail d'activités : réalisations manuelles en groupe (fresque, décoration, collage grandeur nature...), activités manuelles individuelles (objets à ramener à la maison), activités en pleine nature (ballade à thème), création d'histoires et contes, grands jeux collectifs et petits jeux individuels, cuisine et des sorties en extérieur (parc de Bessilles, étang de Méjean, zoo du Lunaret, cinéma).

Depuis septembre, le CLSH élémentaire a abordé différents thèmes :

- la sécurité routière où les animatrices ont su alterner savoirs, savoir-faire et savoir être en proposant des activités interactives.
- la semaine bleue dédiée aux personnes âgées, en préparant une journée de rencontre avec la maison de retraite « la mésange », et la participation de la « compagnie des jeux ».
- les 5 sens, thème grâce auquel les enfants seront initiés au goût, au toucher, à la vue, à l'odorat et à l'ouïe à travers différents jeux, activité cuisine ou activités manuelles.



Des sorties sont aussi programmées : Bessilles, la grotte, sortie vélo, étang de Méjean, journée d'initiation sportive à Gigean et cinéma.

Au cours des vacances de la Toussaint, les centres de loisirs primaire et maternel ont abordé le thème d'Halloween. L'équipe d'animation proposait des activités manuelles afin de décorer le centre, des grands jeux, la création d'un livre d'histoires illustré, la confection de costumes, de potions magiques, des activités de cuisine et a organisé un défilé des enfants déguisés dans le village.



CLAE

Le CLAÉ Véronique Hébert a ouvert ses portes en même temps que la nouvelle école élémentaire. Quatre animatrices assurent l'encadrement d'une soixantaine d'élèves qui mange quotidiennement à la cantine.

Comme pour le CLAÉ élémentaire des Baux, les enfants partagent leur pause méridienne entre repas et activités.

Rappelons que les trois CLAÉ accueillent vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20, de 11h30 à 13h20 et de 17h30 à 18h30.

Pour tout renseignement concernant les CLAÉ, vous pouvez joindre les responsables au :

- 04.67.43.78.44 : Monsieur Frédéric FLOUTIE (CLAÉ des Baux)
- 04.67.18.60.29 : Madame Jocelyne BLONDEL (CLAÉ Hébert)

CALENDRIER DE JANVIER A MARS 2007

- Reprise des animations du mercredi et du CLSH le mercredi 10 janvier
- Séjour ski du 12 au 17 février pour les 11/16 ans
- Stage multi activités du 19 au 23 février pour les 6/10 ans
- Ouverture du Centre de loisirs pendant les vacances de février du 12 au 23 février



Pour connaître les jours d'ouverture et la période d'inscription des vacances de Noël, contactez le service enfance jeunesse au 04.67.18.13.38.

ALBUM PHOTO 2006

Animations Temps Libre

Séjour ski



Ristolas, édition 2006



Animations du mercredi : Aquarium du Cap d'Agde



CLSH

Sortie au Grau du Roi, le 14 juin 2006



Les préados en sortie à Montpellier



Sortie à Piolenc au cirque d'Alexis GRUSS, le 4.08.06





Maison des Jeunes



La Maison des Jeunes et de la Culture de Poussan est une association d'Éducation Populaire régie par la loi 1901 agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Son administration et sa gestion sont sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration élu par les adhérents. Ses activités sont assurées par des professionnels rémunérés, ainsi que par des bénévoles.

Président : Pierre ROBERT

Adresse : 1, rue des Horts 34560 Poussan

Tél : 04-67-78-21-26

Email : mjc.poussan@free.fr

Site Web : <http://mjc.poussan.free.fr>

Secrétariat :

Marina DUMONCEAUD

Coordinatrice de l'ensemble des activités.

Geneviève BOUSQUET.

Accueil et coordination de l'accompagnement scolaire.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi , de 14h à 19h.

Inscriptions : toute l'année au secrétariat.

Carte d'adhésion : 12 Euros

Carte stage : 6 Euros

Fournir également :

-2 photos d'identité

-1 certificat médical

-1 enveloppe timbrée

Réduction de 10 % à partir d'une 2ème activité ou d'un 2ème membre de la même famille.

La MJC propose plus de 30 activités suivies sur l'année, mais aussi :

-des animations ponctuelles et locales : Téléthon, Carnaval....

-des expositions : artisanat, peintures, arts plastiques.....

-des manifestations : concerts, tournois, spectacles danses-musique....

-des sorties culturelles

-des stages de formation.

MANIFESTATIONS 2006/2007

Mercredi 20 Décembre : NOEL DE LA MJC

A partir de 16h spectacle clown et goûter offert aux enfants.

A partir de 18h soirée animateurs bénévoles et partenaires MJC , spectacle musical, espace MJC.

Mercredi 10 Janvier 2007 : GALETTE DES ROIS à la MJC spectacle et goûter pour les enfants, espace MJC.

Du 9 au 19 Janvier 2007 : EXPOSITION sur L'Espagne.

«Les Poussannais parlent de leur Espagne» .(objets, photos,documents..)

Samedi 13 Janvier : Soirée conférence, animations Sévillanes, dégustations... espace MJC.

Du 29 Janvier au 9 février 2007 : EXPOSITION BANDES DESSINEES, avec le concours de la Direction Départementale Livre et Lecture et de Guillaume Lapeyre. Dédicaces d'auteurs régionaux. les mercredis, espace MJC.

Samedi 3 Février 2007 : GALA DE DANSE des élèves de Jessy Bousquet, au gymnase des Baux.

Dimanche 18 Février 2007 : Participation au CARNAVAL de POUSSAN réalisation d'un char au sein de la MJC.

Dimanche 4 Mars 2007 : JOURNEE DES COLLECTIONNEURS , au Foyer des Campagnes.

Du 1^{er} au 17 Mars 2007 : EXPOSITION PHOTOS avec le concours de Yann CASTAGNIER, espace MJC.

Samedi 24 Mars 2007 : SOIREE CABARET «Chansons françaises» Avec l'artiste Danièle Guibert, chanteuse à texte d'origine poussannaise.

12 et 13 Mai 2007 : 2ème PRINTEMPS DES LOISIRS CREATIFS.

Du 1^{er} au 10 Juin 2007 : EXPOSITION des ateliers PEINTURE.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

« A la rencontre des Collectionneurs »

Passionnés et collectionneurs de toutes sortes d'objets parfois insolites venez nous rejoindre et partager votre passion

DIMANCHE 4 MARS de 10h à 18h

(au Foyer des Campagnes)

Exposition ouverte à tous , habitants de Poussan et leurs amis
Inscription préalable au bureau de la MJC avant le 19 décembre.

Tél : 04-67-78-21-26

APPEL A TOUS

La MJC souhaite mettre l'Espagne à l'honneur en Janvier 2007, au travers d'une exposition

« Les Poussannais parlent de leur Espagne »

(photos, objets , documents...)

au travers de différentes animations

(danses, musique, cuisine....)

Nous lançons donc un appel à vous tous Poussannais d'origine espagnole, pour apporter votre concours et participer à ce travail collectif.

Si vous êtes intéressés , faites vous connaître dès maintenant.



Le Strapontin

Atelier enfants :
7-15 ans : tous les mercredis,
sauf pendant les vacances scolaires,
de 10h à 16h30, de septembre à juin

Spectacles en tournée :
"www/pourkoi@ades.tabs"
par les TABOURETS
"pourquoi moi ?" de et avec J. ARTIÈRES
"la mienne s'appelait Régine" de P. REY

Location de costumes
programmation de la salle de spectacle Grand'Rue à Poussan

Janvier



Collection Scène

théâtre

vendredi 19 janvier, 21h00
samedi 20 janvier, 21h00
5/7 euros, tout public

Février



Mes Parents sont de grands enfants que j'ai eu quand j'étais petit

théâtre

Samedi 3 février, 21h00
5/7 euros, tout public



Parlez Moi d'Amour

concert, chansons françaises

Samedi 24 février, 21h00
5/7 euros, tout public

Mars



Alarme citoyenne

théâtre

Samedi 3 mars, 21h00
5/7 euros, tout public



On connaît la musique

théâtre

Samedi 17 mars, 21h00
5/7 euros, tout public



Swing gum little big band

concert de swing

Samedi 31 mars, 21h00
5/7 euros, tout public

salle de spectacle Grand'Rue à Poussan

Renseignements, réservations au 04 67 18 16 24

compagniedustrapontin@hotmail.fr



PROGRAMME DES FESTIVITÉS

22/12/06

Concerts au profit des restaus du cœur au foyer des campagnes, à partir de 19h30

31/12/06

Réveillon organisé par le Carré d'As au gymnase, à partir de 21h
68 euros, réservations au 06 75 10 18 44

06/01/07

Galette des rois du club de l'avenir au foyer des campagnes

06-07/01/07

Tournoi de tambourin jeunes au gymnase

11/01/07

Voeux du Maire au foyer des campagnes, 18h30

12-14/01/07

Tournoi de tambourin seniors au gymnase

13/01/07

Loto de l'école V. Hébert

14/01/07

Loto du comité des fêtes Foyer des campagnes, 16h

21/01/07

Loto de la Paroisse

27/01/07

Élection de Miss Poussan au foyer des campagnes

03/02/07

Gala de danse au gymnase

03/02/07

Pétanque départemental triplettes au jardin public, 14h30

04/02/07

Randonnée VTT

17-21/02/07

Carnaval, corso dimanche 18 à partir de 15h

04/03/07

Salon des collectionneurs au foyer des campagnes de 10h à 18h



Soirées d'été
à Poussan

